



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

JP.S/I.R/J.B/C.G/Y.D/2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2019 et n'a jamais été scolarisé à la Roque d'Antheron. Dans le cadre de l'obligation d'instruction, votre enfant peut-être scolarisé dans une école maternelle dès la rentrée 2022/2023, je vous informe qu'il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour ce faire, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie auprès de nos services via l'adresse mail suivante :

[accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr](mailto:accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr), qui pourra vous faire parvenir, le dossier à compléter et à transmettre en Mairie, accompagné des pièces demandées, ci-dessous :

- 1/ Fiche de renseignements.
- 2/ Photocopie de votre carte d'identité
- 3/ Photocopies du livret de famille pages enfant et parents.
- 4/ Photocopies des 4 pages « vaccinations » du carnet de santé ou attestation médicale faisant état des vaccinations obligatoires.
- 5/ Dans le cas où les parents sont séparés ou divorcés, fournir une photocopie de la décision de justice relative à la garde de l'enfant.
- 6/ Justificatif de domicile.

Recommandation : les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au vendredi 25 Mars 2022**, il est toutefois préférable d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Une communication par mail ou courrier vous sera ensuite adressée pour vous indiquer quelle école accueillera votre enfant à la rentrée 2022.

Il vous appartiendra ensuite de prendre contact, avec la Directrice de l'école concernée, afin de la rencontrer.

Le service à la population se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Bien à vous*

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

